

LES ARBRES D'ALIGNEMENT URBAINS

UN ENJEU POUR DES PARTENAIRES MULTIPLES

Yaël Haddad

Les arbres d'alignement, ces plantations « faites dans les villes et en bordure des principales voies de communication, rues, avenues, boulevards, quais, sur les places, promenades et mails »¹, à la fois massacrés et protégés, ignorés et sacralisés, sont indéniablement devenus l'enjeu de stratégies socio-politiques complexes.

L'état général des alignements urbains est fortement préoccupant de nos jours. De nombreuses plantations présentent un houppier très élagué, une dégradation précoce du feuillage, des blessures au niveau du tronc ou des mutilations du système racinaire.

Une modification récente de la législation permet de rendre personnellement responsable un membre du service espaces verts en cas de dommages.

Attention et négligence

Les recherches sur le rôle social de la végétation en ville ont été développées dans les années 1970/1980. Il en ressort que l'attachement à la végétation et les préoccupations à son sujet sont variables selon le type de citoyens auquel on s'adresse (élus, population, association), son âge et sa profession.

L'absence de réflexion dans le choix de la structure de l'alignement (distances de plantation, type de fosses etc.) est la source de nombreux problèmes de développement pour les arbres d'alignement, parce que l'on oublie le caractère évolutif du végétal. Il en résulte une pression sur le développement aérien et souterrain de l'arbre qui entraîne des conséquences fâcheuses non seulement d'un point de vue biologique (affaiblissement de l'arbre), mais aussi esthétique (perte de la qualité paysagère) et économique (surcoûts d'entretien liés à la multiplication des traitements exceptionnels). Dans les sites fortement fréquentés, il est indispensable de prévoir une protection de la fosse et des solutions innovantes sont à développer, comme l'installation d'une dalle béton suspendue, ou la mise en place d'une strate arbustive.

L'élaboration de documents contractuels, présentant les éléments d'une gestion à l'échelle de la ville, peut être le fruit d'un véritable travail sur l'intégration des plantations d'alignement dans l'aménagement urbain, mais parfois un simple moyen pour les politiques d'utiliser l'image positive de l'arbre auprès de la population. L'absence de gestion raisonnée et le développement d'opérations pon-



La gestion dans l'urgence amène à opérer des actions ponctuelles (remplacement unique d'un arbre) qui ne sont pas favorables au maintien d'alignements de qualité.

tuelles effectuées dans l'urgence (comme la plantation de jeunes sujets au milieu d'un alignement âgé), la perte des objectifs fixés lors de la création, engendrent une détérioration de la qualité des alignements à tout point de vue.

Généralement l'échec d'une plantation n'est pas dû uniquement à une absence de connaissances sur l'écologie

1. Chargeraud, *Traité des plantations*, 1896.

des arbres plantés (parfois connues mais non diffusées), mais aussi au fait que le choix est effectué avant d'avoir analysé les contraintes de sites et de gestion. Or la plasticité adaptative des végétaux ligneux a ses limites !

La relation acteurs/arbres urbains

La méthode d'étude choisie, l'expertise patrimoniale, permet d'appréhender des problèmes complexes et multi-acteurs dans leur globalité, afin d'apporter des solutions adaptées à l'ensemble des personnes concernées. Pour cela l'auditeur rencontre et prend connaissance du point de vue de chacun, au cours d'un entretien semi-directif élaboré selon quatre registres.

La première phase permet d'identifier le système, de déterminer les qualités en jeu, les acteurs et les lieux d'action de ces qualités. La deuxième phase fait apparaître les interactions entre les acteurs. Dans la troisième phase, on cherche à dégager les enjeux, menaces et atouts qui se jouent aujourd'hui et dans le futur. Enfin, la quatrième phase permet aux acteurs, puis à l'auditeur de proposer des actions visant à améliorer la situation et les moyens pour y parvenir, tout en respectant les intérêts de chacun.

Les qualités attribuées à l'arbre d'alignement diffèrent selon les acteurs et peuvent se scinder en trois catégories : celles qui touchent à son caractère biologique d'être vivant, celles qui font référence à la dimension symbo-

ignent les éléments réellement indispensables à leur bon développement.

Même si la qualité esthétique apparaît comme une qualité importante, les caractéristiques qui la qualifient (couleur, forme des arbres, du feuillage...) ne sont pas souvent expliquées. L'homogénéité est un caractère presque toujours implicite lorsqu'on considère un alignement. C'est cet aspect «classique» qui rend intéressant cette structure de plantation pour la plupart des acteurs, monotones pour les paysagistes ou certains urbanistes.

Concernant la dimension identitaire, la majorité des gens attachent de l'importance aux alignements composés d'individus de grande taille, car ils représentent un des rares témoins urbains du cycle des saisons et donc du cycle de la vie.

La qualification de marqueur d'espace est fréquemment utilisée pour des arbres situés sur les places ou au niveau des entrées de villes, moins souvent pour les plantations de voirie, qui sont néanmoins considérées comme des éléments structurant la ville et permettant de se repérer.

La nature du tissu urbain influence la vision des acteurs. En effet, en milieu fortement urbanisé, l'arbre des rues représente l'essentiel du patrimoine végétal et prend un caractère symbolique important, alors que dans les zones pavillonnaires, où il existe une végétation privée, l'attachement aux arbres «publics» est moindre, même si globalement la population porte un intérêt plus soutenu à la présence végétale. Les alignements sont d'autant plus appréciés et remarqués qu'ils participent à la qualité sociale d'un espace de vie (mail ombragé, aire de jeux, place de marché...) et qu'ils se situent près du lieu d'habitation de la personne.

Les qualités attribuées à l'arbre d'alignement ne s'expriment pas toutes dans une même échelle spatio-temporelle. Ainsi, la qualité vivante et biologique se situe au plan local alors que la qualité environnementale et urbaine se situe plutôt à l'échelle de la ville. Quant à la relation identitaire et symbolique, elle se focalise au niveau du quartier, qui correspond au lieu de vie.

Concernant la dimension temporelle, l'échelle des élus est celle de la durée d'un mandat électoral, les concessionnaires se projettent selon les échéances de leurs propres travaux (deux à cinq ans), la population, les associations ont une échelle à la fois plus courte (en fonction des programmations d'aménagement souvent présentées pour l'année en cours) et plus longue puisque le caractère «immortel» des arbres reste sous-jacent dans leur esprit.

Les acteurs agissent à différents niveaux de la plantation et plus ou moins directement : lors de la conception du projet, durant l'exécution des travaux et tout au long de l'entretien.

Diversité et cloisonnement

Le maire est responsable de la présence ou non d'arbres sur le territoire public de sa commune, il peut aussi protéger certains arbres du domaine privé. Il



Choisy-le-Roi. Mail de 50 places. Aménagement végétalisé.

lique identitaire et sociale, celles qui intègrent la notion de projet de paysage ou d'aménagement.

Pour la majorité des citoyens et les groupements associatifs, l'arbre se porte bien tant qu'il a des feuilles, alors que les «professionnels» évoquent des critères plus précis. D'une façon générale, la qualité vivante de l'arbre n'est pas associée à sa croissance, à la différence des arbres forestiers. En outre, la ville est considérée par tous comme un milieu défavorable aux arbres, mais beaucoup

contrôle le budget attribué aux espaces verts et arbitre toute décision. Il incarne le pouvoir décisionnel. Les élus font le lien entre le maire, les services techniques et la population. Ce sont les négociateurs qui cherchent à concilier tout le monde. Les techniciens « verts » (pépinériste, entreprise d'espaces verts, de travaux d'élagage ou de traitements phytosanitaires, bureau d'étude, service technique espaces verts) sont responsables de la plantation et de l'entretien des arbres, et sont a priori des défenseurs des arbres. Les acteurs des projets urbains, incontournables, agissent plus indirectement, mais de façon non négligeable sur la qualité et la quantité d'arbres présents dans la ville, car ils doivent de plus en plus souvent en tenir compte dans leurs projets d'aménagement. Se distinguent deux catégories, l'une relativement favorable aux arbres (paysagistes, service environnement et urbanisme), l'autre dont les intérêts sont plus proches des concessionnaires (service voirie, propreté, architecture, éclairage public, assainissement). Les concessionnaires de la ville (EDF-GDF, les entreprises de Travaux Publics, France Télécom, les sociétés distribuant câble et satellite...), sont plutôt des Opposants, considérant les arbres comme une gêne. La population, indécise, est animée de sentiments contradictoires selon qu'elle représente passants, riverains ou automobilistes. Enfin les associations (association de quartier, interprofessionnelle, professionnelle, nationale ou locale) ont un rôle de sages, c'est à dire de diffuser des connaissances sur les arbres, d'en promouvoir le respect.

Sur le plan associatif et corporatif, il existe de nombreux organismes, liés à la filière production, aux entreprises, aux concepteurs, aux communes ou à la recherche qui permettent d'établir des relations à une échelle macroscopique. Certaines ont une vocation transversale à l'échelon national ou international et sont, en théorie, autant de moyens de diffuser l'information, de vulgariser la connaissance (par le biais de la formation ou d'ouvrages spécialisés), de développer des groupes de travail, de favoriser la réflexion. Mais elles restent en réalité assez fermées aux personnes extérieures, ou appartenant à la « concurrence »... Aucune n'est d'ailleurs vraiment reconnue comme fédératrice, même si beaucoup en convoient la charge.

Concernant l'établissement de relations entre chercheurs, praticiens et services techniques, elles sont encore minces, car il existe en France peu de laboratoires travaillant sur les arbres d'ornement et plus particulièrement les arbres urbains. Les crédits étatiques sont en constante régression et même les financements apportés par le secteur privé ou les collectivités ont du mal à perdurer plus d'un an ou deux, délai trop court pour étudier le comportement des arbres. Enfin, l'absence d'une revue française suffisamment spécialisée ne permet pas de diffuser les travaux de recherche et les initiatives de collectivités dynamiques.

A l'échelle locale de la ville, les acteurs se multiplient trop aux yeux de la population, et certains gestionnaires avouent avoir parfois du mal à reconnaître les limites de



Choisy-le-Roi. Aménagement piétonnier minéral.

leur domaine de gestion. Comme pour le système qualité, chaque acteur exerce son activité de façon monofonctionnelle et agit sur un aspect de l'alignement (tronc, fosse, grille, trottoir...), sans rencontrer les acteurs qui interviennent sur les autres domaines.

L'arbre signale le domaine public

Les relations entre acteurs se situent selon différents registres. Le niveau de relation le plus courant est malheureusement l'absence de communication au sein des services municipaux, et avec les acteurs privés. Les projets d'aménagement et de plantation qui s'élaborent dans ce cas, ne conçoivent pas l'alignement comme un système vivant et complexe. Ainsi, même s'il est représenté sur les plans, il arrive par exemple que le système racinaire des arbres ne soit pas pris en compte, ou qu'on oublie qu'il explore, par la suite, un volume souterrain plus important.

Au sein des services techniques, la prise de décision en commun est délicate car il règne parfois un esprit de « concurrence » entre les chefs de services. Or, lorsqu'un projet de plantation atteint une certaine ampleur, c'est le bureau d'étude qui prend en charge l'aspect créatif, alors que l'exécution revient au service espaces verts, généralement indépendant de celui-ci. Toutefois, les arbres d'alignement faisant partie du domaine public, il peut exister une volonté de coordonner l'ensemble des travaux agissant sur ce domaine, afin d'éviter des nuisances, comme par l'exemple, l'ouverture répétée d'une tranchée à proximité d'une plantation. Mais les exemples comme celui de la ville de Besançon, qui possède un service de gestion du domaine public, faisant partie du service voirie, sont rares. Ce service permet à tous les acteurs d'être au courant très régulièrement des travaux projetés (dates et lieu) et de donner un avis sur les interventions entrant dans leur domaine de compétence.

Les concessionnaires, promoteurs ou autres entreprises sont parfois tenues, par la volonté de l'élu ou plus souvent du maître d'œuvre, de satisfaire un certain niveau de qualité, lors de l'exécution de travaux. Des prescriptions sont alors intégrées au cahier des charges (protection des pieds d'arbre, du tronc...), avec des pénalités en cas de non respect. C'est ainsi que la Fédération des Travaux publics de l'Île-de-France a passé un accord avec la Mairie de Paris, que la ville de Nantes a signé un protocole pour les plantations en site sensible avec EDF-GDF. Ces accords marquent le début d'une prise de conscience des différents partenaires de la qualité des arbres d'alignement, mais le manque d'effectifs ne permet pas toujours d'assurer la bonne exécution de tous les travaux se déroulant sur le territoire de la commune. En outre, certaines opérations peuvent être jugées plus politiques que réellement volontaristes et encore aujourd'hui de nombreux chantiers de constructions de parkings souterrains ne font aucun effort...

Dans la deuxième phase de l'expertise patrimoniale, les acteurs interrogés expriment leur vision future de la

récréer des espaces de convivialité et de maîtriser les coûts. Cela nécessite l'information du public sur les qualités multiples de l'arbre et sur les impératifs liés à sa gestion ; la modification de la gestion actuelle en filière « verticale » vers une gestion transversale pour prendre en compte l'arbre dans sa globalité en intégrant l'alignement dans l'échelle du quartier et de la ville ; enfin la concertation et la négociation entre les acteurs, suscitant une appropriation de la gestion de la qualité des arbres par chacun.

Des arbres étayés ou minés par des acteurs divergents

L'arbre d'alignement semble faire l'unanimité, nul ne remettant en cause sa présence en ville, mais la motivation profonde qui l'induit n'est pas toujours claire dans l'esprit des gens. Les qualités attribuées à l'arbre d'alignement sont multiples. Chaque catégorie d'acteur ne s'attache pas à la même qualité de l'arbre et surtout

n'identifie que très rarement les autres qualités attribuées, puisqu'elles se situent dans une autre dimension spatiale et temporelle. Aux yeux de la majorité c'est le dernier « bastion de Nature » qui permet de supporter le milieu hostile de la ville et non pas un outil d'urbanisme et de sociabilité, comme le pense un petit nombre.

Les valeurs symboliques de l'arbre sont des valeurs très positives et peuvent être mobilisatrices, car elles permettent aux gens de s'évader. Mais la sacralisation de l'arbre d'alignement pose des problèmes de gestion car elle exerce une pression importante sur les élus et sur les gestionnaires, surtout quand il est

gestion de la qualité des alignements urbains et les axes sur lesquels ils pourraient s'engager pour la modifier.

Les enjeux pour l'avenir sont de conserver des alignements avec des arbres « vivants » (qui peuvent se développer), compatibles avec l'évolution de la voirie de demain, en élaborant de nouvelles solutions techniques dans un souci d'économie, mais aussi de qualité ; de

question d'abattage, car les arbres sont éternels aux yeux des gens. Elle conduit à ne plus percevoir le caractère dynamique et évolutif de l'alignement. Il en résulte une réduction de la richesse et de la complexité de sa qualité.

Le rôle écologique des arbres d'alignement est un thème qui revient fréquemment dans les discours de tous les acteurs. Pourtant, il n'a pas encore été prouvé par des



La Rochelle. Les alignements peuvent constituer un enjeu fort pour créer des espaces de convivialité.



La sacralisation excessive des arbres d'alignement amène parfois à des maintiens inutiles.

études scientifiques *in situ*, qu'un alignement pris dans son individualité ait une fonction réelle dans l'amélioration des conditions édapho-climatiques ou biotiques du milieu urbain. Cependant, à l'échelle de la ville, il est probable que la trame végétale dans sa globalité peut engendrer des effets bénéfiques, parce que sa présence implique une approche moins «minérale» de l'aménagement urbain.

Les concepteurs et certains élus voient dans les alignements un atout pour structurer et rendre plus lisible la ville, mais proposent peu de diversité et d'originalité dans la composition de leurs plantations. Ainsi dans les villes où nous avons travaillé, 70 % du patrimoine est représenté par un petit nombre d'essences (2 à 8).

Enfin, l'alignement devant le lieu d'habitation est assimilé au patrimoine personnel, avec un sentiment de réelle possession, sans toutefois de désir de s'investir dans sa gestion. La réaction en cas «d'agression» (élagage, abatage) est d'autant plus forte que les arbres sont proches. Mais la même personne pourra exiger l'élagage radical de l'arbre planté devant ses fenêtres et manifester violemment contre l'abatage d'un autre situé quelques dizaines de mètres plus loin.

Les mutations et les innovations survenues ces dernières années par rapport à l'arbre proviennent souvent de la volonté d'un très petit nombre d'individus au sein du service technique, parfois relayés auprès du maire par un adjoint chargé des questions d'environnement dynamique et volontaire. La qualité des arbres d'alignement en milieu

urbain n'est pas une idée fédératrice et est plutôt source de conflits. Très peu d'acteurs prennent en compte une qualité d'un «niveau» supérieur à celui directement lié à son domaine d'intervention. Comme dans le domaine de la protection de la nature, l'idée qu'on s'en fait est qu'elle engendre un surcoût (étude, matériel et main d'œuvre supplémentaires), or les analyses économiques précises sont quasi inexistantes.

Le problème fondamental de l'arbre d'alignement naît de la tension qui existe entre les différents rôles qu'on lui attribue (symbolique, identitaire, social, utilitaire...). L'attitude consistant à privilégier le côté sacré des arbres d'alignement et leur image symbolique de représentant de la Nature, ne favorise pas une approche globale et réaliste du système. En effet, même dans les meilleures conditions techniques et économiques, jamais un arbre d'alignement urbain ne pourra se développer comme en milieu naturel.

Or, lorsque ce discours est trop présent, l'attitude de nombreux acteurs est d'attribuer la responsabilité majeure du dysfonctionnement des plantations à la dégradation inéluctable de notre environnement, plutôt qu'à l'incohérence des actions menées par une multitude de gens agissant sans tenir compte de la richesse et de la complexité de l'alignement. Il n'existe pas aujourd'hui de potentialités pour créer et maintenir un état de qualité totale autour de l'arbre d'alignement, ni de règles du jeu des interactions entre acteurs acceptées par tous. Ce manque est révélateur des problèmes de politique urbaine et de gestion de proximité.

Un problème de développement durable

Selon certains auteurs, «Entre une économie "maximaliste" et une protection "obstinée" d'un environnement qui n'existe que dans l'imaginaire, il faut frayer une voie à ce que l'on appelle aujourd'hui le développement à un rythme soutenable à la longue». Pour cela, il faut de nouveaux instruments, adaptés aux problèmes «multi-objectifs» traités par des acteurs ou décideurs, qui doivent être considérés comme égaux.

Ainsi l'approche pluridisciplinaire semble indispensable dès qu'on aborde des problématiques aussi complexes, puisque les acteurs et les sujets qu'ils étudient sont appréciés selon des critères différents. Toute analyse multicritères comporte plusieurs phases : une première approche globale permettant de définir les acteurs et leur champ d'action, une seconde analyse plus détaillée, qui nécessite des approches plus spécifiques et permet de comprendre les causes du dysfonctionnement et une dernière, synthétique, permettant de proposer des solutions réalistes. De plus, même si les études sur l'environnement (et les effets des actions de l'homme sur lui) comportent des données objectives, que l'on peut mesurer, celles-ci comprennent aussi des évaluations, issues d'une démarche intellectuelle se référant à un système de valeurs humaines et qui sont subjectives. L'évaluation environnementale exige de

connaître, de comprendre et respecter les rationalités des autres partenaires : accepter la diversité, voire les divergences de point de vue et respecter les minorités. Le choix d'une solution suppose donc un arbitrage entre des effets non commensurables, pour une préférence qui peut être discutée et qui est l'expression d'une politique. La bonne solution doit être élaborée collectivement par le biais d'une

négociation où chacun a le sentiment d'avoir gagné. Toute la difficulté réside dans la mise en application concrète de telles approches, une fois passée la phase d'analyse sectorielle, pour croiser et hiérarchiser les critères des différentes disciplines.

Yaël Haddad

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bory G., Clair-Maczulajty D. « Les métabolites de réserve : un outil de perception de la physiologie de l'arbre », *Physiologie des arbres et arbustes en zones arides et semi arides*, Paris, John Libbey Eurotext, 1993, pp. 97-115.
- Bourgerie C., Castaner D., *Les plantations d'alignement le long des routes, chemins, canaux et allées*, Paris, éditions IDF et Ministère de l'Équipement, Collection Mission du Paysage, Paris, 1988.
- Bourgerie C., Mailliet L. *L'Arboriculture urbaine*, Paris, éditions IDF, Collection Mission du Paysage, 1993.
- Cauchat H., Touzard M. *La représentation de l'arbre d'ornement et l'horizon temporel*, Paris, Ministère de l'Environnement, 1991.
- Chambon M.-Y., *Évolution des plantations d'alignement à Paris des origines à la fin du second Empire*, Versailles, ENSH, 1991, n° 380.
- Chambon M.-Y., *Évolution des plantations d'alignement à Paris de 1870 à nos jours*, Versailles, ENSH, 1992, n° 404.
- Dardare V., *Conditions et moyens de gestion de la qualité des arbres d'alignement en milieu urbain*, édition INA Paris-Grignon et IDF, 1995. (confidentiel).
- Freytet F., *L'Arbre en Ville. Essai d'explication des comportements. L'exemple d'une ville nouvelle : Saint-Quentin-en-Yvelines*, Paris, ENITEF-IDF, 1990.
- Garapon G., Tourret V. « L'arbre en ville et les constructions en souterrain », *Les Cahiers d'Arbre Actuel*, Paris, IDF, 1994, n° 1.
- Gontier C., *L'arbre d'ornement, marqueur symbolique et social des espaces publics urbains : le cas des politiques de la zone de Fos Étang de Berre*, Paris, Ministère de l'Environnement, 1993.
- Haddad Y., *La gestion du patrimoine végétal urbain, mémoire de fin d'étude MST Environnement*, Université Paris 7, 1988, 64 p.
- Haddad Y., Clair-Maczulajty, D, Bory G., « Effects of curtain-like pruning on distribution and seasonal patterns of carbohydrate reserves in plane trees (*Platanus acerifolia* Wild) », *Tree Physiology* n° 15, Canada, 1995, pp. 135-140.
- Haddad Y., *Approche de la gestion et du fonctionnement des plantations d'arbres d'alignement en milieu urbain, au travers d'une démarche pluridisciplinaire*, Thèse de Doctorat de Géographie, École Doctorale Interface Nature/Société, Université Paris 7, Denis-Diderot, décembre 1996.
- Luginbühl Y., Cros Z. *L'arbre élu : analyse du comportement des actions des élus des communes de moins de 10 000 habitants en matière d'arbre d'ornement*, Paris, Ministère de l'Environnement, 1990.
- Mati N., Freytet F. « Manifeste des gestionnaires des espaces verts », *Arbre Actuel*, Paris, IDF, 1994, n° 15, pp. 10-13.
- Ollagnon H., « La gestion patrimoniale, un concept de base développé avec l'aide des IGREF », *Compte-rendu de la Table Ronde de l'AIGREF*, Paris, AIGREF, 1987.
- Scheidecker M.-H., *Recherche de sources et étude historique des archives sur les mails urbains depuis l'origine*, Paris, Ministère de l'Équipement, Mission du Paysage, Association des Archivistes Français, 1987.
- Stefulesco C., *L'urbanisme végétal*, Paris, IDF, Collection Mission du Paysage, 1993.

> **Yaël Haddad**, ingénieur en aménagements d'espaces verts, docteur en géographie, spécialiste de la gestion du patrimoine arboré des villes et de son insertion dans l'espace urbain vient de soutenir sa thèse de doctorat dans le cadre du Laboratoire de physiologie de l'arbre. Sa recherche s'est déroulée en partenariat avec les services techniques espaces verts de cinq villes et un département, dans le cadre d'une convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche), passée entre l'ANRT (Association Nationale de la Recherche Technique), l'Institut du développement forestier et le Laboratoire de physiologie de l'arbre.